

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIEN D'ART, MÉTIERS DU TEXTILE, SPÉCIALITÉ « ARTISTE LICIÉ »

SESSION 2017

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission	3
A) Le rappel des épreuves	3
1) Les épreuves d'admissibilité	3
2) Les épreuves d'admission	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	4
II. Le déroulement du concours externe.....	4
A) Le calendrier.....	4
B) Les épreuves d'admissibilité	4
1) L'épreuve écrite.....	5
2) L'épreuve orale d'histoire de l'art.....	6
3) L'épreuve orale de techniques du métier	6
C) Les épreuves d'admission	6
1) L'épreuve pratique	6
2) L'épreuve de dessin.....	6
III. Les statistiques	7

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

A) Le rappel des épreuves

1) Les épreuves d'admissibilité

L'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys définit comme suit les épreuves d'admissibilité :

« (...) 1° Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes ; durée ; vingt minutes) ;

- une interrogation sur les techniques du métier, dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes ; durée ; vingt minutes) ;

2° Une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2). »

2) Les épreuves d'admission

L'article 5 de l'arrêté cité ci-dessus définit les épreuves d'admission comme suit :

« (...) - la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité assortie d'un coefficient 4 ;

- et pour certains métiers ou certaines spécialités, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1. »

Plus précisément pour cette spécialité, l'épreuve pratique consiste en la réalisation d'un fragment de tapis ou de tapisserie d'après un modèle donné, après avoir fait l'échantillonnage et le calque technique (cinq semaines).

L'épreuve de dessin consiste en :

a) Dessin d'observation d'une nature morte ou d'un modèle vivant (quatre heures) ;

b) Etude de rythme en noir et blanc d'après un tapis ou une tapisserie (quatre heures) ;

c) Agrandissement aux carreaux et mise en couleur (vingt et une heures).

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de ce concours était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

- Monsieur Bruno MOTTIN, conservateur général du patrimoine, département recherche du centre de recherche et de restauration des musées de France.

Membres de ce jury :

- Madame Marie-Hélène BLANCHARD, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « textile », cheffe de service adjointe, atelier de tissage de tapis de Lodève, département de la production, Manufacture nationale de la Savonnerie, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;

- Monsieur Dominique MAILLET, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers du textile, spécialité « artiste licier », atelier de Beauvais ville, département de la production, Manufacture nationale de la tapisserie de Beauvais, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;
- Madame Lauriane OBRY, technicienne d'art de classe supérieure, métiers du textile, spécialité « artiste licier », département de la production, Manufacture nationale de la tapisserie des Gobelins, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ce concours : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement du concours externe

A) Le calendrier

Date des inscriptions	Du 13 juillet au 17 août 2017
Date de l'épreuve écrite d'admissibilité	Le 19 septembre 2017
Dates des épreuves orales d'admissibilité	Du 20 au 22 septembre 2017
Date de la réunion d'admissibilité	Le 22 septembre 2017
Date de l'épreuve pratique d'admission	Du 23 octobre au 27 novembre 2017
Date de l'épreuve d'admission de dessin	Du 28 novembre au 1 ^{er} décembre 2017
Date de la réunion d'admission	Le 5 décembre 2017

B) Les épreuves d'admissibilité

Le jury doit signaler que de nombreux candidats ne se sont pas présentés aux épreuves alors qu'ils s'étaient inscrits à ce concours. Quatre candidats inscrits ont pris la peine d'informer l'administration de leur désistement ; ils doivent être remerciés. Par contre, douze candidats sur les dix-neuf restants ne se sont tout bonnement pas présentés aux épreuves, sans prendre la peine de prévenir.

Les candidats absents doivent se rendre compte qu'organiser un tel concours prend beaucoup de temps, mobilise de nombreuses personnes et coûte beaucoup d'argent (préparation des épreuves, réservation des salles, mise en place de l'encadrement, présence du jury durant plusieurs jours pour accueillir les candidats qui n'étaient pas présent aux écrits mais ne s'étaient pas désistés). Par respect pour eux-mêmes et pour le travail fourni pour le bon déroulement du concours, il est indispensable que les candidats viennent aux concours auxquels ils s'inscrivent, ou fassent connaître leur désistement.

Il importe également que les candidats sachent que le concours de technicien d'art, métiers du textile, spécialité « artiste licier » est difficile, long (l'une des épreuves pratique dure cinq semaines) et très spécialisé. Il ne s'adresse en aucune manière aux personnes inexpérimentées dans ce métier, tant pour les épreuves d'admissibilité que pour celles d'admission. Avant de s'inscrire, les candidats doivent étudier le programme des épreuves du concours et se demander si leurs compétences sont adaptées, même modérément.

1) L'épreuve écrite

L'épreuve écrite comportait la rédaction d'un cahier des charges préparatoire à la réalisation d'une œuvre dans le domaine de spécialité du candidat. Plusieurs qualités étaient requises :

- montrer une bonne compréhension du sujet ;
- bien organiser son texte ;
- répondre clairement aux questions posées, en s'adaptant au lectorat qui n'est pas forcément spécialisé ;
- faire preuve de bonnes connaissances dans la spécialité choisie.

Une partie de la notation s'est basée sur l'organisation du texte. Le jury a apprécié la présence d'une bonne introduction, annonçant le plan, un développement bien structuré et une petite conclusion. Il a sanctionné les rendus brouillons, surchargés de ratures et de compléments.

La notation a également porté sur la qualité des réponses aux questions posées. On rappelle qu'il est très important de lire attentivement le texte de l'épreuve et d'examiner soigneusement le document fourni (ici, un projet de tapis ou tapisserie de Richard Texier) pour répondre correctement.

L'épreuve a permis de vérifier les connaissances techniques des candidats ainsi que leurs compétences et leur réactivité face à une situation type. Dans l'ensemble, les candidats ont su répondre aux questions en employant un vocabulaire technique précis et en présentant des informations pertinentes, signe d'une bonne connaissance du métier d'artiste licier.

Néanmoins des réponses mieux structurées, une meilleure affirmation des points de vue et une prise de risque argumentée auraient été les bienvenues. Les candidats doivent apprendre à sélectionner l'information pour répondre à une situation particulière, et ne pas réciter des connaissances techniques parfois sans rapport avec la question.

Certains candidats ont eu du mal à terminer leur copie dans les délais impartis. On rappellera qu'il ne faut jamais rendre de feuille blanche. En effet, selon l'article 8 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys « *Peuvent seuls être admis à se présenter à l'épreuve d'admission les candidats ayant obtenu, pour chaque épreuve d'admissibilité, une note au moins égale à 5 sur 20 et, pour l'ensemble des épreuves d'admissibilité,*

un total de points fixé par le jury, qui ne pourra être inférieur à 50 après application des coefficients ». Or, un candidat ayant rendu copie blanche ne pourra pas obtenir une note au moins égale à 5 sur 20. Aussi, une introduction détaillée peut suffire, dans certains cas, à sauver un candidat.

2) L'épreuve orale d'histoire de l'art

Les sujets ont porté sur l'histoire du tapis et de la tapisserie du Moyen-Âge à nos jours. Ils comportaient une question générale sur une période de l'histoire ou sur un thème particulier, et étaient accompagnés de photographies d'œuvres en rapport avec la question posée.

Le jury a apprécié les candidats faisant preuve d'une bonne connaissance de l'histoire du tapis et de la tapisserie, sachant dater les œuvres et connaissant les principaux centres de production et leurs œuvres les plus importantes. Une bonne connaissance des principaux lieux de conservation des ensembles de tapis et tapisserie (Mobilier national, musées français et étrangers, édifices du culte et châteaux) est souhaitée.

Globalement, les candidats ont su mobiliser de bonnes connaissances pour répondre aux questions posées, tout en maîtrisant leur temps de parole. Le jury rappelle cependant que le candidat est noté sur sa compétence à sélectionner l'information et à répondre à la question posée par une problématique reposant sur un plan. On apprécie la pertinence de l'information plutôt que le remplissage.

Le jury encourage également les candidats à s'intéresser davantage aux tissages du XXème et du XXIème siècles.

3) L'épreuve orale de techniques du métier

Les candidats ont su faire preuve de professionnalisme dans leur maîtrise des termes techniques et dans l'intérêt porté à l'institution du Mobilier national.

C) Les épreuves d'admission

1) L'épreuve pratique

Le sujet de l'épreuve pratique était le tissage en tapis (technique de la Savonnerie) et en tapisserie (technique de la Haute et Basse lice) d'un fragment de carton d'après René Magritte.

Le jury tient à saluer la qualité générale des rendus. Il a noté les travaux en fonction des critères suivants: qualité du dessin et de la ligne, fidélité d'interprétation par rapport à l'original, choix coloré et pertinence de l'échantillonnage, régularité du rendu et de l'interprétation, qualité des finitions. Certaines imperfections sont toutefois regrettables. La qualité du tissu, le maintien des dimensions tout au long du tissage (pas de retreint ou élargissement) et la régularité de la tonte constituent les bases qu'un licier doit maîtriser. Ces dernières sont fondamentales et prévalent sur les aptitudes d'interprétation du licier.

2) L'épreuve de dessin

Le jury tient à féliciter les candidats pour la qualité du travail réalisé pour les trois épreuves de dessin.

La nature morte donnée comme thème du « dessin d'observation » était une coupure de journal fixée sur une feuille de papier dépliée et posée sur un fond gris. Le travail réclamait un rendu très subtil, en noir et blanc, de valeurs souvent proches, aux effets d'ombre et de lumière parfois à peine perceptibles. La qualité du traitement était remarquable, malgré la difficulté du sujet.

L'étude de rythme, en noir et blanc, avait pour sujet une verdure d'Aubusson, datée du XVIIème siècle. Le jury aurait souhaité que l'attention des candidats se porte davantage sur la mise en évidence du rythme de l'œuvre, créée par l'organisation de la végétation et la succession des plans. Il n'attendait pas de rendu fidèle, mais plutôt un schéma dégageant le rythme et la structure de l'oeuvre.

Le thème imposé pour l'agrandissement aux carreaux et la mise en couleur était le détail d'un tableau Pieter Brueghel l'Ancien, représentant *Le Dénombrement de Bethléem* (Bruxelles, Musée royal des Beaux-arts, inv. 776). Le jury a pris en compte la difficulté qu'il y avait à achever l'exercice dans le temps imparti. Il a jugé de l'exactitude de l'agrandissement, puis de la qualité du rendu graphique, de l'exactitude des couleurs ainsi que de la sensibilité de l'exécution des personnages et de leurs vêtements, des animaux, de la neige et de la rivière gelée.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 6.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	5	1	0	0	0	0
Femmes	18	18	7	6	6	6
Total	23	19	7	6	6	6

Seuil d'admissibilité : 13,6 sur 20.

Amplitude des notes : de 2,2 à 16,5 sur 20.

Seuil d'admission : 14,4 sur 20.

Amplitude des notes : de 14,4 à 16,4 sur 20.

Monsieur Bruno MOTTIN
Président du jury